



## PERSONNELS D'ENCADREMENT ATTENTION À LA SURCHARGE !

La succession des réformes a mis à rude épreuve les personnels d'encadrement chargés de leur mise en œuvre dans les écoles, les établissements, les services.

Le Sgen-CFDT est alerté par le nombre important de chefs d'établissement et d'inspecteurs (du premier et du second degré) qui font part de leurs difficultés professionnelles, de l'alourdissement considérable de leur charge de travail et de l'absence de soutien de leur hiérarchie dans la « chasse au chef » parfois opérée dans les établissements.

**Si le ministère compte sur les cadres de proximité pour piloter la mise en œuvre concrète des réformes, il doit accepter de s'interroger sur :**

- le nombre et la répartition des personnels d'inspection sur le territoire en fonction du nombre de personnels enseignants ;
- la formation des personnels d'encadrement au dialogue social et à la gestion des ressources humaines ;
- les risques psychosociaux auxquels sont exposés les personnels d'encadrement.

➔ **Personnel de direction : un métier souvent solitaire**

7 158 chefs d'établissement (proviseurs et principaux)

5 802 adjoints (au moins 1 500 chefs d'établissement contraints d'exercer seuls la direction de leur établissement)

➔ **Inspection : un effectif insuffisant par rapport au nombre d'enseignants**

IEN : en moyenne, 1 IEN pour 160 professeurs des écoles

IA-IPR : en moyenne, 1 IPR pour 345 professeurs

du second degré

➔ **Une réforme du collège sous-encadrée**

IA-IPR : 1 100

Collèges : 5 271 (soit 0,20 IA-IPR par collège !)

➔ **La direction d'établissement : une tâche écrasante**

Perdir : 12 960

Classes : 376 721 (29 classes en moyenne)

Professeurs : 380 552 (29 profs en moyenne)

Élèves : 4 301 366 (332 élèves en moyenne)

Pour en savoir plus :

« L'encadrement », dossier de *Profession éducation* n° 229 de juin-juillet-août 2014, consultable en ligne : <http://urlz.fr/2mzG>

“Cadres de proximité. La mauvaise place”, dans le dossier « Le harcèlement en question » de *Profession éducation* n° 236 d'avril 2015, consultable en ligne : <http://urlz.fr/2mzH>